



SECRETARIAT

AS/Bur (2023) CB 05

28 avril 2023

Aux membres du Bureau de l'Assemblée

Carnet de bord

de la réunion tenue à Strasbourg le 28 avril 2023

Le Bureau de l'Assemblée, réuni le vendredi 28 avril 2023, à Strasbourg, sous la présidence de M. Tiny Kox, Président de l'Assemblée parlementaire, en ce qui concerne :

- **Communication** : a pris note de la déclaration du Président de l'Assemblée ;
- **Suivi de la deuxième partie de session de 2023 (Strasbourg, 24-28 avril)** : a approuvé les propositions de suivi des textes adoptés par l'Assemblée faites par la Secrétaire Générale de l'Assemblée parlementaire, comme présentées en annexe 1 ;
- **Commission permanente à Reykjavik (15 mai 2023)** : a pris note du projet d'ordre du jour ;
- **Commission permanente à Riga (25-26 mai 2023)** : a pris note du projet d'ordre du jour et des propositions du Comité Présidentiel de tenir des débats d'actualité sur *Le suivi du Sommet de Reykjavik* et sur *Exclure les athlètes de Russie et du Bélarus des Jeux Olympiques* ;
- **Transmission pour consultation par le Comité des Ministres sur la demande d'adhésion figurant dans la lettre du 12 mai 2022 adressée à la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, conformément à la Résolution statutaire (51) 30**
 - a pris note de la lettre du 24 avril 2023 de la Présidente des Délégués des Ministres, contenant la décision prise par les Délégués des Ministres le même jour lors de leur réunion 1464bis sous le point 2.4 " Demande d'adhésion ", de transmettre à l'Assemblée parlementaire pour consultation la lettre du 12 mai 2022 adressée à la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe ([document DD\(2022\)200](#)), sans préjudice de l'examen futur par le Comité des Ministres de cette demande d'adhésion au Conseil de l'Europe ;
 - a décidé de renvoyer la question à la Commission des questions politiques et de la démocratie pour rapport, pour la préparation de l'avis statutaire au Comité des Ministres sur la demande d'adhésion, et à la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme et à la Commission de l'égalité et de la non-discrimination pour avis ;
 - a chargé le Président de l'Assemblée de présenter à sa prochaine réunion, le 25 mai à Riga, des propositions pour la désignation par le Bureau, le même jour, de deux éminents juristes qui, selon la pratique établie, rédigeront un rapport à l'attention du Bureau évaluant la conformité du système juridique du candidat avec les normes du Conseil de l'Europe ;

- **Renvois et transmissions en commissions** : a approuvé les renvois et transmissions tels que présentés en annexe 2, sous réserve de ratification par l'Assemblée ;
- **Observation des élections**
 - Conférence « Les élections en temps de crise : défis et opportunités » (Berne, 9-10 mai 2023) a approuvé la liste des membres de la commission ad hoc pour participer à la conférence (annexe 3);
 - Monténégro : élections législatives (11 juin 2023) : a approuvé la liste des membres de la commission ad hoc pour observer ces élections (annexe 4) et a désigné M. Aleksander Pociej (PPE/DC, Pologne) comme son Président ;
- **Questions soulevées par les commissions** :
 - Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable : a pris note de la lettre de la commission et a décidé de créer une commission ad hoc du Bureau pour organiser un événement en marge du Forum politique de haut niveau sur les Objectifs de développement durable, aux Nations Unies à New York, le 18 juillet 2023 ;
 - Commission sur l'égalité et la non-discrimination : a pris note de la lettre de la commission, a examiné et approuvé le règlement du Prix Vigdís de l'empouvoirement des femmes, qui remplacera le Prix de l'égalité entre les femmes et les hommes de l'Assemblée parlementaire, créé en vertu de sa Résolution 1593 (2007) (annexe 5), et a pris note que le Prix serait lancé à un événement spécial en marge de la Commission permanente à Reykjavík, le 15 mai 2023 ;
- **Rapport d'activité du Bureau de l'Assemblée et de la Commission permanente (28 avril – 18 juin 2023)** : a désigné M. Iulian Bulai (Roumanie, ADLE) comme rapporteur ;
- **Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) - listes des candidat·e·s au titre de la Belgique, Chypre, Finlande, Lituanie, République Tchèque, Saint-Marin** : a approuvé les listes des candidat·e·s au titre de ces pays à transmettre au Comité des Ministres ;
- **Prix des droits de l'homme Václav Havel** : a pris note de la prolongation, jusqu'au 30 juin 2023, du délai de dépôt des candidatures à l'édition 2023 du Prix ;
- **Composition de la commission de suivi et de la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles**
 - Commission de suivi : sur la base d'une proposition du Groupe ADLE, a nommé Mme Sabina ĆUDIĆ (Bosnie Herzégovine) comme membre ;
 - Commission du Règlement, des Immunités et des questions institutionnelles : sur la base d'une proposition du Groupe PPE/DC, a nommé Mme Catia POLIDORI (Italie) comme membre ;
- **Réunions en dehors de Strasbourg et Paris** :
 - a autorisé la sous-commission ad hoc sur les Balkans occidentaux de la commission des questions politiques et de la démocratie, à se réunir à Skopje, le 20 octobre 2023 ;
 - a pris note que le Comité Présidentiel allait se rendre à Kiev avant la partie de session de juin 2023, sous réserve de recevoir une invitation, et a encouragé les rapporteurs ayant des mandats pertinents au sein des commissions à évaluer l'opportunité d'effectuer des visites d'information en Ukraine, dans le cadre de la préparation de leurs rapports ; dans ce contexte, a décidé de ne pas donner suite à la demande de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme en vue d'une deuxième visite d'information en Ukraine de sa sous-commission ad hoc ;

– **Dates et lieux des prochaines réunions :**

Jeudi 25 mai 2023, 15 h, Riga

Lundi 19 juin 2023, 8 h, Strasbourg (partie de session)

Vendredi 23 juin 2023, 8 h, Strasbourg (partie de session)

Mercredi 13 septembre 2023, 9 h 30, Paris

Isild Heurtin, Greta Faggiani

Copie aux :

Secrétaire Générale de l'Assemblée parlementaire

Directrice, Directeur et agents du Secrétariat de l'Assemblée parlementaire

Secrétaires des délégations nationales et des groupes politiques de l'Assemblée

Secrétaires des délégations d'observateurs et de partenaires pour la démocratie

Secrétaire Général du Congrès

Secrétaire du Comité des Ministres

Directeurs Généraux

Directeur de Cabinet de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe

Directeur du bureau de la Commissaire aux droits de l'homme

Directeur de la Communication

Représentations Permanentes auprès du Conseil de l'Europe

Annexe 1 – Suivi de la deuxième partie de session de 2023 (Strasbourg, 24-28 avril)

Débat sur #EnRoutePourReykjavik

- ❖ Suivi : a décidé de demander à la rapporteure de la Commission des questions politiques et de la démocratie, Mme Fiona O'Loughlin (Irlande, ADLE), de continuer à suivre la question

Débat sur *Le rôle de la Russie dans l'escalade des tensions en République de Moldova*

- ❖ Suivi : a décidé de saisir la Commission des questions politiques et de la démocratie *pour prise en compte* dans la préparation du rapport sur « *Les conséquences politiques de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine* »

Résolution 2492 (2023) *Évaluation du fonctionnement du partenariat pour la démocratie*

- ❖ Suivi : a décidé de saisir la Commission du Règlement des immunités et des affaires institutionnelles *pour prise en compte* dans la préparation du rapport sur *Modification de certaines dispositions du Règlement de l'Assemblée*

Résolution 2494 (2023) sur *Mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme*

- ❖ Suivi : a décidé de saisir la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour rapport*

Annexe 2 – Renvois et transmissions en commissions

A. RENVOIS EN COMMISSION

- Des règles mondiales pour éliminer toutes les formes d'oppression religieuse, [Doc. 15700](#), Proposition de résolution : renvoi à la Commission sur l'égalité et la non-discrimination *pour rapport*
- Décision du Bureau, Le rôle de la Russie dans l'escalade des tensions en République de Moldova : renvoi à la Commission des questions politiques et de la démocratie *pour prise en compte* dans la préparation de son rapport sur *Les conséquences politiques de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine*
- Décision du Bureau, Résolution 2492 (2023) Évaluation du fonctionnement du partenariat pour la démocratie : renvoi à la Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles *pour prise en compte* dans la préparation du rapport sur la *Modification de certaines dispositions du Règlement de l'Assemblée*
- Décision du Bureau, Résolution 2494 (2023) Mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme : renvoi à la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour rapport*
- Décision du Bureau, Transmission pour consultation par le Comité des Ministres sur la demande d'adhésion figurant dans la lettre du 12 mai 2022 adressée à la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, conformément à la Résolution statutaire (51) 30 : renvoi à la Commission des questions politiques et de la démocratie *pour rapport* pour la préparation de l'avis statutaire au Comité des Ministres sur la demande d'adhésion, et à la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme et à la Commission sur l'égalité et la non-discrimination *pour avis*

B. DEMANDES DE PROLONGATION DE RENVOIS

- Respect de l'État de droit et lutte contre la corruption au sein du Conseil de l'Europe, [Doc. 15195](#), Renvoi 4556 du 25 janvier 2021 (prolongé le 1^{er} février 2021) – validité : 25 juillet 2023 : prolongation jusqu'au 31 décembre 2023.
- Création d'un statut de «partenaire jeunesse» au sein de l'Assemblée parlementaire, [Doc. 15262](#), Renvoi 4582 du 28 mai 2021 – validité : 28 mai 2023 : prolongation jusqu'au 28 novembre 2023.

Annexe 3 – Liste des membres de la commission ad hoc pour participer à la Conférence « Les élections en temps de crise : défis et opportunités » (Berne, 9-10 mai 2023)

Chairperson / Président : Damien COTTIER (Switzerland, ALDE)

Socialists, Democrats and Greens Group / Groupe des socialistes, démocrates et verts (SOC)

Mr / M. Adnan DIBRANI, Sweden / Suède
Ms / Mme Róisín GARVEY, Ireland / Irlande
Ms / Mme Thórhildur Sunna ÆVARSDÓTTIR, Iceland / Islande
Mr / M. Ion PRIOTEASA, Romania / Roumanie
Ms / Mme Edite ESTRELA, Portugal
Ms / Mme Jelena MILOŠEVIĆ, Serbia / Serbie
Mr / M. Predrag SEKULIĆ, Montenegro / Monténégro
Mr / M. Constantinos EFSTATHIOU, Cyprus / Chypre
Ms / Mme Cécile HEMMEN, Luxembourg
Mr / M. Haluk KOÇ, Türkiye

Group of the European People's Party (EPP/CD) / Groupe du Parti populaire européen (PPE/DC)

Mr / M. Lulzim BASHA, Albania / Albanie
Mr / M. Corneliu-Mugurel COZMANCIUC, Romania / Roumanie
Mr / M. Georg GEORGIEV, Bulgaria / Bulgarie
Ms / Mme Sylvie GOY-CHAVENT, France
Ms / Mme Arusyak JULHAKYAN, Armenia / Arménie
Mr / M. Reinhold LOPATKA, Austria / Autriche
Ms / Mme Isabel MEIRELLES, Portugal
Mr / M. Cristian-Augustin NICULESCU-ȚĂGÂRLAȘ, Romania / Roumanie
Mr / M. Sergiy VLASENKO, Ukraine

Substitutes / suppléant.e.s

Mr / M. Yuri KAMELCHUK, Ukraine
Mr / M. Kęstutis MASIULIS, Lithuania / Lituanie
Mr / M. Jacek PROTASIEWICZ, Poland / Pologne
Ms / Mme Denitsa SACHEVA, Bulgaria, Bulgarie
Ms / Mme Ekaterina ZAHARIEVA, Bulgaria, Bulgarie

Alliance of Liberals and Democrats for Europe (ALDE) / Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE)

Mr / M. Damien COTTIER, Switzerland / Suisse
Ms / Mme Liliana TANGUY, France
Ms / Mme Lesia ZABURANNA, Ukraine
Ms / Mme Valentina GRIPPO, Italy / Italie
Mr / M. Andrii LOPUSHANSKYI, Ukraine

European Conservatives Group and Democratic Alliance (EC/DA) / Groupe des conservateurs européens et Alliance démocratique (CE/AD)

Mr / M. Ian PAISLEY, United Kingdom / Royaume-Uni
Mr / M. Oleksii GONCHARENKO, Ukraine
Mr / M. Erkin GADIRLI, Azerbaijan
Mr / M. Ahmet YILDIZ, Türkiye (NR/NI)
Ms / Mme Emine Nur GÜNAY, Türkiye (NR/NI)

Group of the Unified European Left (UEL) / Groupe pour la gauche unitaire européenne (GUE)

Mr / M. Anton GOMEZ-REINO, Spain / Espagne

Substitutes / suppléant.e.s

Ms / Mme Nina KASIMATI, Greece / Grèce

Membres not belonging to a political group (NR) / Membres n'appartenant à aucun groupe politique (NI)

Ms / Mme Serap YAŞAR, Türkiye

Members of the Council for Democratic Elections of the Venice Commission (ex officio) / Membres du Conseil des Elections Démocratiques de la Commission de Venise (ex officio)

Mr / M. Aleksander POČIEJ, Poland / Pologne

Ms / Mme María Valentina MARTÍNEZ FERRO, Spain / Espagne

Mr / M. Davor Ivo STIER, Croatia / Croatie

Substitutes / suppléant.e.s

Ms / Ms Laura CASTEL, Spain / Espagne

Ms / Mme Khatia DEKANOIDZE, Georgia / Géorgie

Annexe 4 – Liste des membres de la commission ad hoc pour l'observation des élections législatives au Monténégro (11 juin 2023)

Chairperson / Président.e : Mr/M. Aleksander POCIEJ (PPE/DC Poland)

Socialists , Democrats and Greens Group / Groupe des socialistes, démocrates et verts (SOC)

Ms / Mme Cécile HEMMEN, Luxembourg
Ms / Mme Kate OSBORNE, United Kingdom / Royaume-Uni
Mr / M. Domagoj HAJDUKOVIĆ, Croatia / Croatie
Ms / Mme Edite ESTRELA, Portugal *
Mr / M. Adnan DIBRANI, Sweden / Suède
Mr / M. Gerardo GIOVAGNOLI, San Marino / Saint-Marin

Substitutes / suppléant.e.s

Mr / M. Didier MARIE, France
Mr / M. Stefan SCHENNACH, Austria / Autriche
Mr / M. André VALLINI, France
Mr / M. Yunus EMRE, Türkiye
Mr / M. Saša MAGAZINOVIĆ, Bosnia and Herzegovina / Bosnie-Herzégovine*
Ms / Mme Daniela OTEŞANU, Romania / Roumanie
Mr / M. Constantinos EFSTATHIOU, Cyprus / Chypre

Group of the European People's Party (EPP/CD) / Groupe du Parti populaire européen (PPE/DC)

Mr / M. Reinhold LOPATKA, Austria / Autriche
Mr / M. Joe O'REILLY, Ireland / Irlande*
Mr / M. Aleksander POCIEJ, Poland / Pologne*
Ms / Mme Jorida TABAKU, Albania / Albanie
Zz.
Zz.

Alliance of Liberals and Democrats for Europe (ALDE) / Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE)

Mr / M. Jacques LE NAY, France
Ms / Mme Fiona O'LOUGHLIN, Ireland / Irlande
Mr / M. Eerik-Niiles KROSS, Estonia / Estonie
Mr / M. Andrii LOPUSHANSKYI, Ukraine

Substitutes / suppléant.e.s

Ms / Mme Liliana TANGUY, France
Mr / M. Jean-Pierre GRIN, Switzerland / Suisse
Mr / M. Arminas LYDEKA, Lithuania / Lituanie
Ms / Mme Valentina GRIPPO, Italy / Italie
Ms / Mme Ms Yuliia OVCHYNNYKOVA, Ukraine
Ms / Mme Diana STOICA, Romania / Roumanie

European Conservatives Group and Democratic Alliance (EC-DA) / Groupe des Conservateurs européens et Alliance démocratique (CE-AD)

Mr / M. Mr Harald WEYEL, Germany / Allemagne*

Zz.

Zz.

Group of the Unified European Left (UEL) / Groupe pour la gauche unitaire européenne (GUE)

Ms / Mme Nina KASIMATI, Greece / Grèce

Co-rapporteur.e.s AS/MON (*ex officio*)

Mr / M. Damien COTTIER, Switzerland / Suisse

Mr / M. Nicos TORNARITIS, Cyprus / Chypre

Accompanying person

ZZ. for Kate OSBORNE

*awaiting non-conflict of interest declaration / en attente de la déclaration de non-conflit d'intérêt

Annexe 5 – Le Prix Vigdís de l’empouvoirement des femmes

Le Prix Vigdís de l’empouvoirement des femmes

qui sera lancé à Reykjavík, à la veille du 4^{ème} Sommet des Chefs d’Etat et de Gouvernement (16-17 mai 2023)

Le nom du Prix rend hommage à la première femme dans le monde à avoir été élue Présidente, Vigdís Finnbogadóttir, élue Présidente de l’Islande en juin 1980. Également ambassadrice de bonne volonté de l’UNESCO, elle est un brillant exemple de l’empouvoirement des femmes, et une source d’inspiration pour les femmes d’aujourd’hui qui luttent toujours pour l’égalité dans tous les domaines de la vie. Le Prix a pour objectif de récompenser des initiatives exceptionnelles en faveur de l’empouvoirement des femmes dans toute leur diversité, avec un large éventail allant des réalisations en matière d’égalité des genres, d’égalité d’accès à la participation et à la prise de décision, à la défense des opportunités des femmes et au soutien apporté pour qu’elles prennent leur place dans la société, ainsi qu’à des actions visant à encourager des politiques et des pratiques inclusives.

Les candidat·e·s éligibles au Prix Vigdís de l’empouvoirement des femmes sont toute personne ou groupe de la société civile, dont les organisations non-gouvernementales nationales ou internationales, associations et entreprises privées. Les membres actuel·le·s de l’Assemblée parlementaire et les personnes décédées ne sont pas éligibles. Les lauréat·e·s recevront une somme de 60 000 euros pour financer une action dans le domaine mené ou soutenu par le/la lauréat·e, ainsi qu’un diplôme, qui sera remis lors de chaque partie de session de juin de l’Assemblée parlementaire.

Un appel à candidatures pour le Prix Vigdís de l’empouvoirement des femmes sera lancé chaque année en novembre. Il conviendra de soumettre une lettre au/à la Secrétaire Général·e de l’Assemblée parlementaire et un formulaire signé par au moins 5 sponsors. Après la vérification de l’éligibilité des candidatures, une réunion du jury de sélection se tiendra au printemps à Reykjavík ou à Strasbourg, à tour de rôle, pour examiner les candidatures et décider d’une liste restreinte de trois candidat·e·s à présenter, pour information, au Bureau de l’Assemblée. Les noms de ces trois candidat·e·s seront annoncés par le/la Président·e de l’Assemblée. Le dimanche précédant la partie de session de juin de l’Assemblée, le jury se réunira à Strasbourg pour désigner le/la lauréat·e du Prix. Le nom du/de la lauréat·e sera annoncé par le/la Président·e de l’Assemblée lors d’une cérémonie spéciale organisée à l’ouverture de la partie de session de juin de l’Assemblée.

Le jury du Prix, présidé par le/la Président·e de l’Assemblée ou par une personne qu’il/elle aura désignée, sera composé de six membres indépendant·e·s, reconnu·e·s dans le domaine de l’empouvoirement des femmes, trois seront nommé·e·s par le Bureau de l’Assemblée, sur proposition de la commission sur l’égalité et la non-discrimination de l’Assemblée, et trois seront nommé·e·s par le gouvernement de l’Islande. Les membres actuel·le·s de l’Assemblée ne peuvent pas être membre du jury. Ils/elles seront nommé·e·s pour une période de deux ans, renouvelable deux fois.

Le Prix Vigdís de l’empouvoirement des femmes remplacera le Prix de l’égalité entre les femmes et les hommes de l’Assemblée parlementaire, créé en vertu de sa Résolution 1593 (2007).

Annexe 1 – Règlement révisé

Règlement du Prix Vigdís de l'empouvoirement des femmes

Article 1 – Le Prix

Le Prix Vigdís de l'empouvoirement des femmes est décerné chaque année par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, afin de récompenser des initiatives exceptionnelles en faveur de l'empouvoirement des femmes dans toute leur diversité, avec un large éventail allant des réalisations en matière d'égalité des genres, d'égalité d'accès à la participation et à la prise de décision, à la défense des opportunités des femmes et au soutien apporté pour qu'elles prennent leur place dans la société, ainsi qu'à des actions visant à encourager des politiques et des pratiques inclusives.

Article 2 – Récompense

Le Prix consiste en une somme de soixante mille euros, pour financer une action dans le domaine mené ou soutenu par le/la lauréat·e et d'un diplôme.

Article 3 – Critères d'éligibilité

Toute personne ou groupe de la société civile, dont les organisations non-gouvernementales nationales ou internationales, associations et entreprises privées peuvent être proposés pour le Prix. Les membres actuel·le·s de l'Assemblée parlementaire et les personnes décédées ne sont pas éligibles.

Article 4 – Candidatures

4.1. Les candidatures pour le Prix doivent parvenir au/à la Secrétaire Général·e de l'Assemblée parlementaire avant le 15 février de chaque année. Elles doivent avoir été recommandées par au moins cinq sponsors, autres que le/la candidat·e, dont les signatures seront apposées sur le formulaire spécial joint en annexe au présent règlement.

4.2. Les candidatures doivent contenir une description détaillée des actions menées par le ou la candidat·e pour la promotion de l'empouvoirement des femmes et préciser en quoi elles peuvent être considérées comme exceptionnelles. Les candidatures doivent être accompagnées des documents pertinents.

4.3. Les candidatures doivent être soumises dans l'une des deux langues officielles du Conseil de l'Europe.

Article 5 – Jury

5.1. Le jury du Prix est présidé par le/la Président·e de l'Assemblée ou par une personne qu'il/elle aura désignée. Il est composé de six membres indépendant·e·s, reconnu·e·s dans le domaine de l'empouvoirement des femmes.

5.2. Trois membres du jury sont nommé·e·s par le Bureau de l'Assemblée, sur proposition de la commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée, et trois sont nommé·e·s par le gouvernement de l'Islande.

5.3. Les membres actuel·le·s de l'Assemblée ne peuvent pas être membre du jury. Ils/elles sont nommé·e·s pour une période de deux ans, renouvelable deux fois.

Article 6 – Décision concernant le/la lauréat(e)

6.1. Le jury se prononce sur tout conflit d'intérêts impliquant ses membres.

6.2. Après la vérification de l'éligibilité des candidatures, une réunion du jury de sélection se tient au printemps à Reykjavík ou à Strasbourg, à tour de rôle, pour examiner les candidatures et décider d'une liste restreinte de trois candidat·e·s à présenter, pour information, au Bureau de l'Assemblée. Les noms de ces candidat·e·s sont ensuite annoncés par le/la Président·e de l'Assemblée.

6.3. Lors d'une deuxième réunion le dimanche précédant la partie de session de juin de l'Assemblée, le jury se réunit à Strasbourg pour désigner le/la lauréat·e du Prix. La décision est prise à la majorité absolue des votes exprimés.

Article 7 – Cérémonie de remise de Prix

7.1. Le nom du/de la lauréate est annoncé par le/la Président·e de l'Assemblée lors d'une cérémonie spéciale qui se tient à l'ouverture de la partie de session de juin de l'Assemblée parlementaire.

Annexe 2 – Formulaire de candidature, Prix Vigdis de l'empouvoirement des femmes

PRIX VIGDIS DE L'EMPOUVOIREMENT DES FEMMES 2024

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Date limite : 15 février 2024

Veuillez prendre connaissance du règlement et des instructions
avant de remplir ce formulaire électroniquement

Instructions

Chaque candidature doit être soumise au moyen du **présent formulaire**.

Merci de remplir le point 1A en cas de candidature individuelle et 1B s'il s'agit de la candidature d'une institution ou d'une organisation. Toutes les autres rubriques du formulaire devront être dûment remplies.

Le formulaire de candidature (format Word) et la liste des signatures des sponsors (format PDF), ainsi que les documents à l'appui de la candidature devront être rédigés **en français ou en anglais** et parvenir au Secrétariat au plus tard le **15 février 2024**.

Il devra être envoyé par voie électronique, à l'adresse suivante : vigdis.prize@coe.int.

Un accusé de réception sera envoyé pour chaque candidature réceptionnée.

1A. Candidature individuelle :

Indiquer le nom et les coordonnées de la personne candidate

Etat civil : [M, Mme, Mlle, autres...]

Nom de famille:

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Site web/réseaux sociaux

(le cas échéant) :

1B. Institutions/organisations :

Indiquer le nom et les coordonnées de l'institution/organisation candidate

Nom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Site web/réseaux sociaux

(le cas échéant) :

Champ principal d'activité :

Date de création :

Statut (*y inclus liens potentiels*

avec des autorités gouvernementales

ou autres, universitaires,

partis politiques, etc..)

2. Sponsors:

Indiquer le nom et les coordonnées d'au moins **5 personnes / institutions / organisations** (adresse, téléphone, fax, e-mail) soutenant le/la candidat-e. Afin de valider la candidature, les sponsors doivent signer la liste séparée des signatures de sponsors.

Sponsor principal :

Etat civil : [M, Mme, Mlle, autres...]

Nom de famille:

Prénom :

Profession/occupation

Rôle dans lequel vous connaissez

le/la candidat(e)

Nationalité

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Site web/réseaux sociaux

(le cas échéant) :

Sponsor :

Etat civil : [M, Mme, Mlle, autres...]

Nom de famille:

Prénom :

Profession/occupation

Rôle dans lequel vous connaissez

le/la candidat(e)

Nationalité

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Site web/réseaux sociaux

(le cas échéant) :

Sponsor :

Etat civil : [M, Mme, Mlle, autres...]

Nom de famille:

Prénom :

Profession/occupation

Rôle dans lequel vous connaissez

le/la candidat(e)

Nationalité

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Site web/réseaux sociaux

(le cas échéant) :

Sponsor :

Etat civil : [M, Mme, Mlle, autres...]

Nom de famille:

Prénom :

Profession/occupation

Rôle dans lequel vous connaissez

le/la candidat(e)

Nationalité

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Site web/réseaux sociaux

(le cas échéant) :

Sponsor :

Etat civil : [M, Mme, Mlle, autres...]

Nom de famille:

Prénom :

Profession/occupation

Rôle dans lequel vous connaissez

le/la candidat(e)

Nationalité

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Site web/réseaux sociaux

(le cas échéant) :

3. Description des actions et mérites spécifiques du/de la candidat·e pour l'empouvoirement des femmes :

Préciser les raisons pour lesquelles le/la candidat·e a apporté une contribution exceptionnelle à l'empouvoirement des femmes. Indiquer comment l'action du/de la candidat·e a fait une différence tangible en termes d'égalité des genres, d'égalité d'accès à la participation et à la prise de décision, à la défense des opportunités des femmes et au soutien apporté pour qu'elles prennent leur place dans la société. Merci d'ajouter toute autre information qui vous paraîtrait pertinente.

(maximum une page en Arial 10pt)

4. Documents à l'appui de la candidature :

Joindre les liens vers les documents pertinents (maximum 5).

Si les documents à l'appui de la candidature ne sont pas disponibles sur internet, veuillez les joindre au formulaire (version électronique si possible).

5. Date :